

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE
A CLASSER DANS L'ORDRE DE PRESENTATION

⇒ **Aucun dossier ne peut être enregistré si l'inscription consulaire n'est pas en cours de validité** ⇐

↳ Les documents en langue arabe doivent être accompagnés de leur traduction en français.

↳ Toute tentative de déclaration frauduleuse entraînerait le rejet systématique du dossier.

VOUS DEVEZ DEPOSER VOTRE DEMANDE AVANT LE 5 MARS 2020
LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI SERONT REJETES

L'Administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucun document fourni (copie) ne sera restitué.

DOCUMENTS A FOURNIR QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION :

- Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé
- Lettre de motivation (courrier sur papier libre présentant la situation économique de la famille et précisant toute situation particulière)
- Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales du dernier domicile en France pour les familles ayant résidé en France quelle qu'en soit la date (ou si l'un des deux parents réside en France)
- Copie du livret de famille (uniquement pour une première demande ou d'un changement de situation)

En cas de divorce ou de séparation : copie du jugement

En cas de décès d'un des parents : copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

Pour les enfants sous tutelle : copie du jugement

- Copie de toutes les pages des passeports (étrangers et français)
- Historiques bancaires et postaux de l'année 2019 (du 01 01 au 31 12 2019) des comptes détenus en Algérie et dans tout autre pays et pour les personnes ne détenant pas un compte une attestation sur l'honneur de non possession de compte
- Copie des trois dernières factures SONELGAZ concernant le logement occupé
- Certificat de scolarité de l'année en cours de tous les enfants y compris pour celui pour lequel la bourse est sollicitée
- Copie carte grise du ou des véhicules possédés ou utilisés (y compris le ou les véhicules de fonction)

DOCUMENTS A FOURNIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PERSONNELLE :
RESSOURCES 2019

✓ **Vous êtes salarié(s) :**

- Copie de tous les bulletins de salaire de janvier à décembre 2019 et si paiement en espèces, faire viser le relevé des émoluments par les services fiscaux
- Copie du contrat de travail
- Si avantages en nature (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz, électricité) : attestation de l'employeur indiquant la nature et le montant estimé desdits avantages.
- Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation

✓ **Vous exercez une profession libérale, vous êtes commerçant(s) ou artisan(s) ou agriculteur(s) déclaré(s) :**

- Attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre National
- Copie de la carte professionnelle
- Copie des statuts de la société et du registre du commerce
- Copie du bilan comptable visé par les services fiscaux
- Copie de la déclaration de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) visé par les services fiscaux et ajustements s'il y a lieu
- Reçu de caisse ou état de décompte de la CASNOS
- Formulaire série C n° 20 délivré par les services fiscaux indiquant le chiffre d'affaires et le bénéfice réalisés en 2019

Tous les documents requis ne pouvant être obtenus dans les délais, cette catégorie de demandeurs est invitée à déposer le dossier en deux temps : d'abord un fond de dossier, puis les pièces complémentaires dès qu'elles sont disponibles.

✓ **Vous êtes retraité(s) ou pensionné(s)**

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues.

✓ **Vous êtes sans emploi et/ou vous percevez des aides familiales**

- Attestation de non-affiliation à la CNAS et à la CASNOS de la Wilaya de résidence
 Attestation sur l'honneur précisant la composition du budget familial
 Attestation sur l'honneur du ou des membres de la famille versant une aide en précisant le montant et copie de la pièce d'identité.

✓ **Vous recevez une pension alimentaire**

- Justificatifs du versement de la pension.

✓ **Vous versez une pension alimentaire**

- Copie du jugement et attestation bancaire de versement de la pension alimentaire

✓ **Vous percevez des revenus immobiliers**

- Avis d'imposition sur les revenus immobiliers ou déclaration sur l'honneur ou attestation du Syndic

✓ **Vous percevez des revenus mobiliers (placements financiers) ou vivez de vos économies**

- Avis d'imposition sur les revenus et relevés bancaires présentant la situation actuelle de votre portefeuille

✓ **Vous avez vendu ou vous avez hérité d'un bien immobilier**

- Relevé de compte établi par le notaire

✓ **Vous percevez des prestations sociales**

- Justificatifs des allocations, indemnités ou aides reçues.

✓ **Un des conjoints réside en France**

- Les avis d'imposition délivrés en 2019 (impôt sur le revenu, impôt foncier, taxe d'habitation)

LOGEMENT ET SITUATION PATRIMONIALE

✓ **Vous êtes propriétaire (en Algérie et/ou dans un autre pays)**

- Copie du ou des titre(s) de propriété ainsi que le négatif délivré par les services du Domaine

Si vous accédez à la propriété : tableau d'amortissement ou attestation bancaire indiquant le montant des remboursements du ou des prêts immobiliers en cours.

✓ **Vous êtes locataire**

- Copie du bail notarié et/ou des 3 dernières quittances

✓ **Vous bénéficiez d'un logement de fonction**

- Attestation de l'employeur indiquant la valeur locative du logement

✓ **Vous bénéficiez d'un logement gratuit**

- Attestation d'hébergement précisant la valeur locative du marché et copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

AUTRES

✓ **Vous avez une ou plusieurs personnes à votre charge** :

- Justificatifs des ressources de la personne à charge (revenus, patrimoine...)
 Justificatifs des dépenses correspondant à son entretien
 Personnes handicapées à charge : carte handicapé et justificatifs des dépenses non couvertes par un système de protection sociale.
 Enfant handicapé à charge : copie de la notification de décision ou copie de la Carte de Mobilité Inclusion (CMI) délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de Paris.

✓ **Vous avez des enfants scolarisés en France** :

- Certificat de scolarité à fournir à la rentrée scolaire ou universitaire 2019.